

Envoyé en préfecture le 26/03/2026

Reçu en préfecture le 26/03/2026

Publié le 26 mars 2026

ID : 064-216403485-20260325-23\_26-AU



# DÉCISION DU MAIRE n°23 / 26

## MARCHÉ.....

**Le Maire de la Commune de LONS,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22,

Vu l'article R.2122-8 du Code de la Commande publique :  
Marché sans publicité ni mise en concurrence préalables.

Vu la délibération n°0120032026 du 20 mars 2026 par laquelle le conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé,

Modalités de mise en concurrence : Envoi par courriel

Modalités de publicité : -

Considérant que suite à la proposition de la Société **OMIA** relative aux prestations d'entretien et de maintenance de la cabine de peinture au CTM Montgolfier, il convient d'attribuer le marché.

## DÉCIDE

### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

Le marché *Entretien et maintenance de la cabine de peinture au CTM Montgolfier – Années 2026-2030* est attribué à la société **OMIA à l'ISLE d'ESPAGNAC**.

Pour la première année contractuelle, le montant de la maintenance préventive est de 685,00 € HT ; le taux horaire de la main d'oeuvre est de 90,00 € HT et le forfait de déplacement est de 75,00 € HT.

### ARTICLE 2<sup>ème</sup> :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau, soit par envoi sur papier de la requête ou sur place au Tribunal (Villa Noulibos – 50, Cours Lyautey – 64010 PAU Cedex), soit par le site: [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État, de sa publication et de sa notification.

### ARTICLE 3<sup>ème</sup> :

Publicité sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil municipal.  
Communication de la présente décision sera donnée au conseil municipal.

Une ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, pour visa,
- La société **OMIA à l'ISLE d'ESPAGNAC** pour notification.

Fait à Lons, le 25 mars 2026.

Par délégation du conseil municipal,

Le Maire,

  
Nicolas PATRIARCHE

